



Détournement argent dans une entreprise

Par **Tange**, le **28/06/2015** à **22:02**

Bonjour,

j'ai eu connaissance d'un détournement d'argent au profit d'un salarié lui ayant permis d'acheter il y a une quinzaine d'années 2 appartements et le paiement d'une soulte à son ex-femme pour son divorce,

Que risque ce salarié si le fisc s'intéresse à lui?

Bien sûr, son patron sera mis au courant,

Merci de votre retour,

Tange

Par **moisse**, le **29/06/2015** à **08:50**

Bonjour,

[citation]j'ai eu connaissance d'un détournement d'argent au profit d'un salarié [/citation]

En quoi êtes-vous concerné par ce qui n'est pour l'heure qu'un ragot ?

[citation]Que risque ce salarié si le fisc s'intéresse à lui? [/citation]

Rien.

Le fisc ne contrôle pas l'origine des fonds. Quant à la déclaration de revenu le cas échéant, il y a longtemps que la prescription a clos toute révision.

[citation]Bien sûr, son patron sera mis au courant, [/citation]

Vous devriez prendre connaissance des dispositions du code pénal en son article L226-10 pour savoir ce que vous, vous risquez.